



Déclaration liminaire de la FSU CHSCTA extraordinaire Lundi 8 mars 2021

Aujourd'hui, un large collectif associatif et syndical, dont la FSU, appelle à des mobilisations dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits de la femme.

En France, l'année qui vient de s'écouler a été marquée par la pandémie et la gestion calamiteuse de la crise sanitaire par le gouvernement. Majoritaires dans les métiers à forte utilité sociale, les femmes ont été en première ligne de cette crise : leurs rôle, travail et missions ont été essentiels à la continuité des services publics et, au-delà, au fonctionnement de la société. Elles ont parfois payé de leur santé et ont durement souffert du confinement. La reconnaissance de leur engagement ne s'est pourtant pas traduite dans les actes : quasi aucune revalorisation financière, ni d'améliorations de leurs perspectives de carrière, ni de leurs conditions de travail.

Aujourd'hui des milliers de femmes, première de corvée, seront en grève avec les femmes du monde entier pour refuser ensemble de payer le prix de la crise pandémique avec notre travail, notre salaire, notre corps.

Parce que les femmes sont essentiELLES et que l'égalité n'est pas optionnELLE, la FSU exige des actes et des moyens pour que cette égalité soit une réalité et que cessent toutes les discriminations et les violences qu'elles subissent.

Concernant l'ordre du jour de notre CHSCTA, la crise sanitaire, la FSU ne peut que déplorer, encore une fois, apprendre par la presse locale les nouveautés rectorales. Suite à notre demande, un simili document préparatoire a été transmis en amont de ce CHSCTA sur le déploiement des tests salivaires dans l'académie.

Cette campagne des tests salivaires pose de nombreuses interrogations sur le plan sanitaire et organisationnel :

- Les enseignant.es des écoles devront recueillir l'accord écrit des parents et des informations sur leur numéro de sécurité sociale... Comment et combien de temps ces données sont-elles conservées ? Le ministère a-t-il procédé aux démarches juridiques nécessaires et a-t-il déclaré ce recueil auprès de la CNIL ?

- Sur quel temps, la directrice ou le directeur d'école prépare la campagne de tests et centralise les différents documents ?

- Sur quel temps, les personnels ont-ils la présentation du dépistage et sont-ils informés de l'organisation du prélèvement ?

- Comment se déroule le temps des tests pour les élèves non volontaires, pour les élèves volontaires, pour leur enseignant.e et sur quel temps ?

- Quelles consignes et techniques d'aération sont prévues pour empêcher l'aérosolisation ? Quel nettoyage des locaux servant aux tests où les enfants auront émis une multitude de postillons est-il prévu ?

- Comment effectuer 2500 tests salivaires par jour ?

- Comment obtenir 2500 résultats de tests salivaires en 24h ?

- Qui communique les résultats des tests aux parents d'élèves ?

- Qu'en est-il des tests nasopharyngés ?

- En cas de test positif, est-ce qu'une détection des variants est effectuée ? Si oui, de façon obligatoire ?

- Comment le panel représentatif dédié à la surveillance du virus est-il défini ? Quel type de test est choisi ?

- Combien de médiateurs lutte anti-covid ont été recrutés à ce jour ? Comment sont-ils recrutés ? Quelles sont leurs formations ?
- Quels retours / résultats auront les collègues / directeurs / directrices au moment des résultats : seront-ils informés ?

La FSU demande le nombre de contractuels repris au total sur l'académie au-delà du 19 février, par catégorie, par département ainsi que le taux de remplacement dans le 1^e et 2nd degré par département et pour l'académie.

La FSU souhaite connaître le nombre des personnels vulnérables dans l'académie, par département et par catégorie.

La FSU souhaite connaître à partir de quelle date se fera l'acheminement des masques « Boldoduc ». La FSU rappelle sa demande d'enquête afin que chaque personnel puisse avoir des masques adaptés à sa morphologie et sa sensibilité.

Concernant la vaccination des personnels, monsieur le ministre de l'éducation nationale l'avait annoncée fin mars pour tous les personnels, monsieur le ministre de la santé l'a contredit pendant les congés en ne priorisant aucunement les personnels de l'éducation nationale. La FSU rappelle sa préconisation de priorisation dès que la vaccination sera possible pour tous.

Suite au CHSCTD de l'Oise, la FSU demande la liste des personnels ayant une dérogation pour ne pas occuper un logement de fonction. Dans ces situations, qui a le transfert de la responsabilité et la gestion des événements qui se déroulent le soir et les weekend (intrusion, gestion des alarmes, risque incendie, gestion des chambres froides, etc...) ?

La FSU déplore fortement que les CHSCT, instance à laquelle nous sommes très attachés, ne se réunissent qu'au nom du dialogue social et que les nombreuses questions posées ne reçoivent généralement pas de réponse.